



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## listes électorales

Question écrite n° 122900

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur la récente proposition du Centre d'analyse stratégique (CAS) qui préconise une inscription obligatoire des citoyens sur les listes électorales afin de « favoriser le retour des catégories populaires dans le jeu électoral ». En effet, si actuellement l'inscription sur les listes reste une démarche individuelle et volontaire, le Centre d'analyse stratégique relève toutefois qu'une « grande partie des non-inscrits est constituée par une population mal intégrée à la société ». Ainsi, le taux de non-inscription, faible dans les zones rurales et dans les milieux favorisés, s'élève à 25 % dans les zones urbaines sensibles bien qu'il soit toutefois prévu une amélioration cette année. Le CAS souligne d'ailleurs qu'un système d'inscription d'office et automatique serait conforme à l'esprit de l'article 3 de notre Constitution. Considérant, de plus, que l'adoption d'une telle disposition en France pourrait constituer une piste particulièrement pertinente pour limiter le coût de l'inscription sur les listes, il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 122900

**Rubrique :** Élections et référendums

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire (II)

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mai 2007, page 4234